**WALLIS ET FUTUNA**

**MAÎTRISE D'OUVRAGE :**
**ADMINISTRATION SUPERIEURE**
**DES ILES DE WALLIS ET FUTUNA**
**B.P. 16 – HAVELU 98600 UVEA**
**Téléphone : + (681) 72.27.27 – Télécopie : + (681) 72.23.24**

*Liberté • Égalité • Fraternité*
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# CONSTRUCTION DU BATIMENT
# « ARCHIVES & MEMOIRE » DE WALLIS

**PIECE N°03**

# C.C.T.P.
## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

## LOT 09 : MENUISERIE BOIS - AGENCEMENT - SIGNALETIQUE

**GROUPEMENT DE MAITRISE D'ŒUVRE : M.M.W. ARCHITECTURE**
**ARCHIFALE / STRUCTURE CONCEPT / SIGMA INGENIERIE / INGENC / GEOME / ES2 / ENVIE**
Tribu de THUAHAÏCK – BP 595 WE – 98820 LIFOU – NOUVELLE-CALEDONIE
2 rue PIERRE LECOLE – Parc de Normandie – 98800 NOUMEA – NOUVELLE-CALEDONIE
Téléphones : + (687) 23.64.20 /+ (687) 45.48.00
secretariat.mmw@mmw.nc

M.M.W
MMW ARCHITECTURE
AGENCE D'ARCHITECTURE

# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

# SOMMAIRE

**ARTICLE 5 - GENERALITES ..... 3**
**ARTICLE 6 - MODALITES D'EXECUTIONS ..... 4**
**ARTICLE 7 - MODALITES DE RECEPTION : ..... 4**
**ARTICLE 8 - GARANTIE DE L'ENTREPRENEUR ..... 4**
**ARTICLE 9 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX ..... 4**

# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

## ARTICLE 5 - GENERALITES

### 5.1. Définition de l'opération

**Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet de décrire tous les ouvrages, matériels, matériaux et mise en œuvre de la construction du bâtiment « Archives & Mémoire » de Wallis sur l'île de Wallis.**

### 5.2. Documents techniques de référence

Les entrepreneurs sont tenus de respecter :

- les prescriptions techniques énoncées dans les documents généraux réglementant les bâtiments. Documents en vigueur, dont le mois de publication figurant sur les documents est inférieur de deux mois à celui du lancement de la consultation,
- les décrets et arrêtés dito,
- les prescriptions des Cahiers des Charges, Cahiers des Clauses Spéciales et Règles de calcul D.T.U. dito,
- les documents et spécifications techniques des organisations professionnelles spécialisées.

Outre ces documents d'ordres généraux, l'entrepreneur devra se conformer à la réglementation locale en vigueur.

### 5.3. Connaissance du dossier

**Les entrepreneurs devront se rendre sur les lieux afin d'apprécier exactement les difficultés et sujétions d'exécution. L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance du site par une visite préalable à la remise des offres.**

### 5.4. Vérification des documents remis

En procédant à leur étude pour la remise de prix, les entrepreneurs sont tenus de vérifier tous les plans, les quantitatifs ainsi que les indications du présent descriptif et l'ensemble des pièces du DCE et de signaler toutes erreurs ou omissions, qu'ils auraient pu constater, ceci au Maître d'Œuvre, avant même la remise des offres. Lors de la réalisation des travaux, l'entrepreneur sera tenu à sa proposition de prix sans aucune modification sauf si les travaux supplémentaires sont exécutés à la demande du Maître d'Ouvrage.

Lors de l'exécution des ouvrages, tous les documents graphiques devront avoir été examinés avant tout commencement des travaux, par les entreprises adjudicataires, qui devront signaler au Maître d'Œuvre, les dispositions qui ne paraîtraient pas en rapport avec la solidité, la qualité et la conservation des ouvrages à l'usage auquel ils sont destinés.

### 5.5. Fourniture des plans d'exécution

Les entrepreneurs devront établir tous les dessins de détails et notes de calculs qui s'avéreront utiles à la bonne exécution des ouvrages.

Ces plans et détails seront toujours établis à une échelle en rapport avec les dimensions des ouvrages, afin de faire apparaître clairement tous les détails d'exécution. Ils seront cotés, et indiqueront toutes les dimensions, sections, diamètres, etc., utiles.

Les travaux ne pourront être commencés avant approbation de ces plans et détails par le Maître d'Œuvre et le bureau de contrôle.

Cette approbation, toutefois, ne diminuera en rien la responsabilité de l'entrepreneur, qui reste pleine et entière.

### 5.6. Démarches, Autorisations, etc.

Il appartient aux différents entrepreneurs, d'effectuer en temps utiles, toutes démarches auprès des Services Publics, Concessions et Services Locaux, pour obtenir toutes autorisations, instructions, accords, etc., nécessaires à la réalisation de leurs travaux.

### 5.7. Responsabilité pour vols, dégradations

Il est ici formellement spécifié, que chaque entrepreneur, sera entièrement responsable de ses approvisionnements et de ses ouvrages et ceci, jusqu'à la réception des travaux, dans les conditions définies aux documents administratifs généraux.

## ARTICLE 6 - MODALITES D'EXECUTIONS

### 6.1. Lieu d'exécution

**Les travaux à réaliser se situent sur l'île de Wallis, dans la zone administrative de l'Administration Supérieure, sur la route reliant la RT1 et la RT3, à MATA'UTU, district de HAHAKE.**

Les travaux devront être exécutés dans le délai fixé à l'acte d'engagement à compter de la date de notification du marché.

### 6.2. Tranches

**Les travaux seront réalisés en une (1) tranche.**

## ARTICLE 7 - MODALITES DE RECEPTION :

### 7.1. Essais et contrôle des travaux

Tous les essais spécifiques à chaque corps d'état (essais à la plaque, essais à l'écrasement des bétons, essais d'étanchéité, essais de plomberie, essais électrique, essais acoustiques, etc.) seront pris en charge par les entreprises pour la première série d'essais. Au cas où de nouveaux essais seraient nécessaires, les dispositions du CCAP seront appliquées.

Les essais de contrôles complémentaires seront soit à la charge de l'Entrepreneur s'ils s'avèrent négatifs, soit à la charge du Maître de l'ouvrage dans le cas contraire.

### 7.2. Réception technique des travaux

Dès l'achèvement des travaux, l'entrepreneur avisera, par écrit, la personne responsable du Marché et le Maître d'Œuvre. L'entrepreneur organisera avec le Maître d'Œuvre une visite de réception à l'issue de laquelle un procès-verbal sera établi, avec ou sans réserve. **La présence de l'entrepreneur est obligatoire.**

**En cas d'absence de l'Entrepreneur lors de la réception, celle-ci ne peut être prononcée.**

## ARTICLE 8 - GARANTIE DE L'ENTREPRENEUR

Il est prévu une garantie totale fournitures et main d'œuvre pour la mise en œuvre, pendant un délai d'un (1) an à compter du lendemain de la date du procès-verbal de réception technique. Il est également prévu des garanties particulières comme indiquées au CCAP Annexe 02 B.

Pendant ces délais, l'entrepreneur s'engage à remettre en état tous dommages causés par malfaçon ou mauvaise mise en œuvre dûment constatée à sa charge.

## ARTICLE 9 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX

### 9.1. Contraintes particulières

**Une attention toute particulière devra être apportée pour protéger et signaler le chantier pendant toute la durée des travaux y compris sur les accès et voirie. Le chantier est situé au centre administratif de Mata Utu à Wallis. Il devra faire l'objet d'une minimisation des nuisances sonores et visuelles.**

### 9.2. Liste des plans fournis

**PLANS ARCHITECTURAUX – MMW ARCHITECTURE**

**PROJET**

**PLANS GENERAUX / PG**

Planche N°PG01 : Plan de situation / Plan de masse / Relevé topographique / Reportage photos
Planche N°PG02 : Plan de distribution générale
Planche N°PG03 : Coupes / Elévations AA – BB – CC & DD
Planche N°PG04 : Façades (4U)
Planche N°PG05 : Schéma de principe des menuiseries Bois & Aluminium / Détail : Meuble accueil / Coupes / Elévations A01 – 01 & 02
Planche N°PG06 : Schéma de principe calepinage des Sols & Murs
Planche N°PG07 : Schéma de principe calepinage des Faux plafonds

Planche N°PG08 : Plan de repérage des mobiliers / Fiches techniques (4U) / Tableau capacité de stockage / Photos étagères salles d'archives
Planche N°PG09 : Plan de repérage des détails / Détail 01 : Salle détente : Vue en plan – Coupes / Elévations A01 / A02 / A03 & A04
Planche N°PG10 : Détail 02 : Sanitaires du personnel : Vue en plan – Coupes / Elévation C01 / C02 / Détail 03 : Sanitaires du public : Vue en plan – Coupes / Elévations B01 / B02 / B03 & B04
Planche N°PG11 : Hall : Vue en plan – Coupe élévation 01
Planche N°PG12 : Hall : Coupes élévations 02 / 03 & 04

**BATIMENT A : ARCHIVES**

Planche N°A01 : Plan de distribution / Fiche technique carport
Planche N°A02 : Coupes / Elévations AA – BB – CC & DD
Planche N°A03 : Coupes / Elévations EE – FF – GG
Planche N°A04 : Façades (4U) / Principe motifs sur habillage en alucobond perforé

**PLANS BETON ARME – STRUCTURE CONCEPT**

Planche N°BA N°001 : Fondations
Planche N°BA N°002 : Chaînage – Coupes

**PLANS CHARPENTE BOIS – CHARPENTE METALLIQUE – STRUCTURE CONCEPT**

Planche Charpente N°CM 001 : Salle d'archives : Charpente bois / Charpente Métallique / Vue en plan / Coupes

**PLANS TERRASSEMENT – VOIRIE ET RESEAUX DIVERS – SIGMA INGENIERIE**

Planche N°VRD 00 : Etat des lieux avec travaux Terrassement Phase 1
Planche N°VRD 01 : Terrassement Voirie
Planche N°VRD 01 Ind A : Terrassement Voirie Espace vert
Planche N°VRD 02 : Coupes Niveau fini
Planche N°VRD 03 : Assainissement EP EU
Planche N°VRD 03 Ind A : Assainissement AEP Réseaux secs
Planche N°VRD 04 : Alimentation en eau potable

**PLANS PLOMBERIE – GEOME**

Planche N°PL01 : Plan de plomberie – Distribution générale

**PLANS CLIMATISATION – VENTILATION – TRAITEMENT AIR – GEOME**

Planche N°CL01 : Plan de climatisation et ventilation – Traitement d'air / Plan de distribution
Planche N°CL02 : Plan de repérage des atmosphères – Plan de distribution
Planche N°CL03 : Façades (3U)

**PLANS INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE – GEOME**

Planche N°PV01 : Plan installation photovoltaïque

**PLANS COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES – RESEAUX SECS – INGENC**

Planche N°EL 01 : Plan implantation / Courant fort et Courant faible
Planche N°SPT 01 : Plan réseaux secs partie télécom SPT
Planche N°EEWF 01 : Plan réseau Secs Partie Electricité EEWF
Planche n°VRD05 : Plan réseau Secs

Schéma TGBT

**DOSSIER DE SECURITE – ES2**

Dossier sécurité N°ES2 – 1800.21 + Plan de sécurité N°ES2 – 1800.21

**QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU BATIMENT – ENVIE**

Charte Chantier Vert

**CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL – ES2**

Cahier des charges fonctionnel (SSI) N°ES2 – 1800.21 + Plan de sécurité N°ES2 – 1800.21

### 9.3. Consistance des travaux

**Ils seront décomposés en TREIZE (13) lots :**

| LOTS | PRESTATIONS |
|---|---|
| LOT 01 | FONDATION - GROS ŒUVRE - MACONNERIE |
| LOT 02 | TERRASSEMENT - VRD (Voirie / Réseaux humides / Réseaux secs) |
| LOT 04 | CHARPENTE - COUVERTURE - PEINTURE |
| LOT 05 | PEINTURE - NETTOYAGE |
| LOT 06 | COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES - ALARME INCENDIE – SECURITE - GROUPE ELECTROGENE |
| LOT 07 | PLOMBERIE - SANITAIRES |
| LOT 08 | MENUISERIE ALUMINIUM - CHASSIS FIXE - STORE |
| LOT 09 | MENUISERIE BOIS - AGENCEMENT - SIGNALETIQUE |
| LOT 10 | REVÊTEMENTS DES SOLS ET MURS CARRELAGE |
| LOT 11 | PLÂTRERIE - CLOISON - FAUX PLAFOND |
| LOT 12 | CLIMATISATION - VENTILATION - TRAITEMENT DE L'AIR |
| LOT 13 | INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE |
| LOT 14 | MOBILIER |

**Et sont décrits ci-après :**

# LOT N°09 : MENUISERIE BOIS - AGENCEMENT - SIGNALETIQUE

## 1 - GENERALITES

### 1.1 - Objet du CCTP

**Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet de décrire tous les ouvrages, matériels, matériaux et mise en œuvre de la construction du bâtiment « Archives & Mémoire » de Wallis sur l'île de Wallis.**

### 1.2 - Nature des travaux

L'Entrepreneur doit tous les ouvrages même non décrits dans le présent document, mais qui sont nécessaires à la complète et la parfaite exécution des travaux.
L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture et la pose de l'ensemble des menuiseries décrites, compris cadres, bâtis, dormants et huisseries.
Le soumissionnaire doit des ouvrages complètement terminés et ceci dans tous les détails exécutés selon les D.T.U et règles de l'Art.
Le présent document a pour objet de définir la nature et l'importance des travaux à exécuter, mais il est précisé que les dispositions n'ont pas un caractère limitatif.

Les prix unitaires forfaitaires incluent au minimum les travaux suivants :

- Fourniture et pose des blocs portes intérieures (y compris quincaillerie et serrures)
- Tous les calfeutrements, couvre-joints et divers, nécessaire au parfait achèvement des travaux du présent lot restent à sa charge,
- Fabrication et pose de meuble,
- Installations de chantier,
- Études,
- La réalisation des plans de détails avant réalisation,
- Les plans d'exécution,
- Dossier D.O.E.

### 1.3 - Limites de prestations

L'entreprise aura à prévoir la totalité de ses travaux nécessaires au parfait achèvement et fonctionnement de ses ouvrages à l'exception de certains travaux qui seront réalisés par les autres corps d'état, et en particulier

**A la charge du lot 01 FONDATION – GROS ŒUVRE - MACONNERIE :**

- Le scellement des bâtis de porte bois.

**A la charge du lot 05 PEINTURE – NETTOYAGE :**

- La couche d'impression avant pose.
- La finition peinture des ouvrages sauf l'exécution des joints d'étanchéité et de finition à la charge du présent lot.

**A la charge du lot 06 COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES – ALARME INCENDIE – SECURITE :**

- Raccordement des ventouses des portes DAS.

**A la charge du lot 07 PLOMBERIE - SANITAIRES :**

- La fourniture et la pose de l'évier dans la réservation à la charge du présent lot.
- La fourniture et la pose des vasques à encastrer dans la réservation à la charge du présent lot.

**A la charge du lot 08 MENUISERIE ALUMINIUM - CHASSIS FIXE – STORE :**

- La coordination pour l'organigramme des clés.

**La liste des limites de prestations n'est pas limitative et devra être complétée par le présent lot.**

### 1.4 - Coordination et planning

La coordination est assurée par le Maître d'Œuvre sous la direction du Maitre d'ouvrage. L'entreprise devra intégrer son planning d'exécution à l'intérieur du planning d'ensemble établi par la maitrise d'œuvre. L'entreprise devra contacter les responsables des corps d'état susceptibles d'interférer sur ses propres ouvrages. Elle devra reporter ses réservations et ses éléments techniques divers sur ses plans d'exécution et soumettre ces plans à la maîtrise d'œuvre pour vérification.

### 1.5 - Etudes et plans d'exécution

Les plans et études d'exécution sont à la charge de l'entreprise.
Ces études comprennent tous les plans généraux, plans de détails et documentations techniques. Les réservations devront être fournies par les différents lots techniques pendant la période de préparation et reportées sur les plans d'exécution. L'entreprise effectuera la synthèse des réservations et transmettra à l'ensemble des lots, ainsi qu'au Maître d'Œuvre les éventuelles adaptations ou modifications nécessaires. Les études et calculs complémentaires découlant d'équivalence propres à l'entreprise, d'adaptation du projet en cas d'aléas ou imprévus sont également à charge de l'entreprise. L'entreprise fournira un (1) exemplaire papier ainsi que les fichiers DWG des plans de coffrage directement au Maître

d'Œuvre pour visa. Elle transmettra directement ses exemplaires pour approbation au bureau de contrôle mandaté par le maître d'ouvrage.

**En fin de chantier, l'entreprise devra fournir au Moe les Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE) en 4 exemplaires avec 1 clé USB (DWG ou DXF et PDF).**

1.6 - Conditions générales d'exécution et délai des travaux

Les interventions seront réalisées conformément aux indications du Plan de Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) validé par le Coordinateur Santé et Sécurité (CSS) – A la charge du Maitre d'Ouvrage.
Si l'entrepreneur souhaite éventuellement étendre ses interventions au-delà des indications du PPSPS, il devra en faire la demande écrite au CSS, au Maître d'Œuvre et au Maître d'Ouvrage.
Les travaux, tant en ce qui concerne la qualité des matériaux que leur mise en œuvre, seront exécutés conformément aux prescriptions du présent document ainsi qu'à toutes les normes et réglementations en vigueur à la date de la signature du marché de travaux.
Devront être prévus par l'entrepreneur, toutes les prestations et suggestions nécessaires pour la réalisation de l'installation complète en ordre de marche, suivant le présent cahier des charges sans que celui-ci soit limitatif. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord du Maître d'Œuvre puis du Maître d'Ouvrage, tant sur le principe des installations que sur le type des matériels à mettre en œuvre.

Les délais propres à la réalisation des travaux de l'ensemble des lots, y compris période de préparation de chantier, sont précisés à l'Acte d'Engagement (AE).

1.7 - Garantie particulière de fonctionnement d'installations de haute technicité

L'entrepreneur garantit le Maître d'Ouvrage contre tout défaut de fonctionnement tel que défini au C.C.T.P. des installations (des éléments d'installation) ci-après, pendant un délai de DEUX (2) ans à partir de la réception des travaux.

## 2 - HYPOTHESES DE CALCULS ET DOCUMENTS DE REFERENCES

2.1 - Hypothèses de calcul

Les calculs seront établis selon la norme NF EN 1991-1-4, Eurocode 1 : Actions sur les structures,
Partie 1-4 : Actions générales – Actions du vent.
Avec une vitesse de vent Vb,0 = 36 m/s.
Catégorie de terrain : 2 (rase campagne).

2.2 - Documents de références

**Documents Techniques Unifiés :**

- D.T.U. 34.1 : Ouvrages de fermetures pour baie libre
- D.T.U. 34.2 : Choix des fermetures pour baies équipées de fenêtres en fonction de leur exposition au vent
- D.T.U. 34.3 : Choix des portes industrielles, commerciales et de garage en fonction de leur exposition au vent
- D.T.U. 36.1 : Menuiserie en bois
- D.T.U. 36.5 : Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures
- D.T.U. 39 : Travaux de vitrerie – miroiterie

**Normes Française en vigueur & autres réglementations :**

- NFB 50.001 à 005 : Nomenclature. Vocabulaire
- NFB 50.100 -101-102 : Préservation et traitement des bois
- NFB 51.001-002 : Caractéristiques des bois
- NFB 51.140 : Panneaux de fibre
- NFB 51.240 : Panneaux de particules
- NFB 51.340 : Contreplaqué
- NFG 52.001 : Règles d'utilisation du bois dans les constructions
- NFB 53.100-501-502-503 : Classement d'aspect des bois indigènes
- NFB 53.510 : Bois de menuiseries - Nature et qualités
- NFB 54.050 : Panneaux de fibre
- NFB 54.100 : Panneaux de particules
- NFB 54.150-155-160-170-171-172 : Contreplaqué à plis d'usage général
- NFP 23.200 à 304 : Portes planes intérieures en bois
- NFP 20.310-315-325 : Performances des portes, blocs portes, fenêtres et portes-fenêtres.
- NFP 26.101 à 415 : Quincaillerie
- NFX 40.500 : Préservation du bois dans la construction

**Autres recommandations :**
Traitement du bois

Tous les bois y compris les contreplaqués et agglomérés, seront traités avec un produit fongicide et insecticide efficace contre les termites et homologué à la marque de qualité CTBF en classe A.
Le traitement sera effectué suivant les recommandations du fascicule du CTB/CTFT et des normes NFX 40.500 et 40.501, et fera l'objet d'un certificat de garantie.

Contreplaqué
Résistance à l'humidité :
Suivant spécifications et dans tous les cas à l'extérieur, les panneaux utilisés seront impérativement des contreplaqués à plis de qualité CTBX extérieur.
Classement d'aspect :
Les contreplaqués destinés à être peints seront obligatoirement de classe I.
Les contreplaqués destinés à être plaqués ou stratifiés seront de classe II minimum, conformément à la norme NFB 54.150

Les indications ci-dessus constituent un aide-mémoire bien sûr non exhaustif. Elles ne sauraient dispenser l'homme de l'art d'une connaissance complète des documents de référence (DTU, Normes, Avis Techniques, Cahiers des Charges de Pose etc.) résultant de la consultation de leur texte intégral.

## 3 - PRESCRIPTIONS GENERALES

### 3.1 - La gestion des déchets

**L'entreprise devra prendre connaissance de la Charte Chantier Vert afin d'intégrer à son offre les dispositions attendues pour la gestion des déchets.**

La gestion des déchets de chantier est un enjeu important de la Qualité Environnementale de cette opération. Le maître d'ouvrage et les entreprises sont désignés par la loi comme responsables de la gestion des déchets et des rebuts de chantier.
Pour rappel, il est formellement interdit de brûler, d'enfouir ou d'abandonner tout type de déchet.

Réduction des déchets à la source
Le principe de réduction des déchets à la source consiste à produire moins pour gérer moins et donc de limiter la production de déchets.
Pour cette opération, il est demandé aux entreprises de :

- Choisir des techniques de construction minimisant la production de déchets,
- Minimiser, le plus souvent possible, la production de déchets toxiques par le choix de techniques et de matériaux adéquats,
- Utiliser des matériaux durables et nécessitant peu d'entretien ou des techniques et produits peu générateurs de déchets,
- Réutiliser les matériaux en l'état chaque fois que cela est possible,
- Calculer au plus juste le calepinage dans le but de diminuer les déchets produits,
- Prévoir le plus tôt possible toutes les réservations pour éviter la production de déchets supplémentaires.

Au stade de la préparation de chantier, il est nécessaire d'avoir une réflexion commune entre les fabricants des produits et matériaux et les entreprises du chantier afin de minimiser les quantités d'emballages, notamment ceux non réutilisables et difficiles à valoriser, tout en prenant compte les contraintes liées à la manutention et à l'organisation sur le chantier. Les critères de choix des fournisseurs devront prendre en compte les éléments suivants :

- Emballages réduits,
- Emballages facilement valorisables,
- Emballages consignés.

D'autres actions seront être mises en œuvre :

- Rationaliser des livraisons,
- Prévoir un emplacement pour stocker les emballages afin d'éviter de les souiller et de les mélanger aux autres déchets.

Les filières d'élimination et de traitement des déchets de chantier du bâtiment
Les filières des déchets produits sur le chantier devront être identifiées pour chaque type de déchet par l'entreprise spécialisée. Les principales filières d'élimination des déchets sont précisées dans la Charte Chantier Vert.

Les installations sur le chantier permettront au moins 5 niveaux de tri : Déchets inertes - Déchets Non Dangereux - Métaux – Poubelles à déchets ménagers et assimilés - Déchets dangereux.

Les déchets des Corps d'États Secondaires
Sur ce chantier, les déchets des corps d'états secondaires seront regroupés sur une aire de tri comportant autant de bennes différenciées que de type de déchets, en fonction des nécessités relatives à l'avancement des travaux et donc des types de déchets engendrés. Des pictogrammes avec des codes couleur seront définis pendant la préparation de chantier et faciliteront le tri des déchets.

L'entreprise de gros œuvre sera chargée de la gestion de ces déchets, c'est à dire du nombre de bennes, de leur désignation, du retrait de ces bennes, de leur remplacement et de leur destination géographique. Elle aura l'obligation de rechercher les centres de tri et les filières de valorisation disponibles localement en fonction de la nature et du volume des déchets estimés sur l'opération et d'en informer le Maître d'Œuvre et la maîtrise d'ouvrage. Cette entreprise sera également chargée de la signalétique du tri.
Elle informera le Maître d'Œuvre de toute modification dans l'organisation du tri (rajout ou retrait d'une benne et donc d'un type de déchets, ...).
L'entreprise chargée de la gestion des déchets sera chargée également de faire respecter leurs obligations aux entreprises du chantier (que ces entreprises soient cotraitantes ou sous-traitantes) en matière de tri des déchets, de réduction des nuisances et de nettoyage de chantier. En cas de défaillance, l'entreprise de gros œuvre devra intervenir en lieu et place de l'entreprise défaillante.
Elle signalera au Maître d'Œuvre toute difficulté rencontrée dans l'exercice de sa mission.
Il est demandé aux entreprises de trier les déchets à la source, afin d'éviter de les mélanger et de les souiller.

**Chaque entreprise intervenante sur ce chantier sera cependant responsable de la gestion de ses déchets de chantier jusqu'aux bennes de tri**. **Les entreprises auront donc pour leur part à leur charge de déposer les déchets dans différentes bennes correspondantes aux différents types de déchets qui seront mises à disposition par l'entreprise en charge de la gestion des déchets qui réalisera les manutentions de ces containers, leur regroupement sur l'aire de tri, avant de les évacuer.**

Sur ce chantier, Il sera strictement interdit de :
- Brûler les déchets sur le chantier,
- Abandonner ou enfouir un déchet (même inerte) dans des zones non contrôlées administrativement, comme par exemple des décharges sauvages,
- Laisser des déchets spéciaux (pots de colle par exemple) sur le chantier ou les mettre dans les bennes de chantier non prévues à cet effet, et à fortiori, abandonner des substances souillées (vidanges d'huiles de moteur, huiles de décoffrage, ...).

Les entreprises auront l'obligation de nettoyer les postes de travail au quotidien et de charger leurs déchets dans les containers mis à disposition.
En fin de tâche dans une zone, l'entreprise devra procéder à un nettoyage fin et soigné et une évacuation complète des matériels, matériaux résiduels et déchets.
En cas de manquement à ces règles, le Maître d'Œuvre se réserve le droit de faire intervenir une entreprise spécialisée de son choix pour suppléer une entreprise défaillante et ce, après mise en demeure restée infructueuse des frais seront retenus sur ses situations au bénéfice du maître d'ouvrage.

Dispositions générales
Sur le chantier, il sera interdit :
- De brûler des déchets sur site ;
- D'enfouir ou d'utiliser en remblais les déchets banals et dangereux,
- De déverser sur le sol ou dans les réseaux des produits dangereux ou nocifs (solvants, peinture, laitance de béton, huile de décoffrage minérale...) ;
- De réaliser l'entretien des véhicules sur site ;
- De prélever l'eau sur les bouches ou poteaux d'incendie.

Pour limiter les émissions de poussières, il sera demandé de :
- Pratiquer des arrosages réguliers du sol afin d'éviter la production de poussières.
- Recouvrir les matériaux fins ou pulvérulents d'une bâche lors des transports ;
- Stocker les matériaux fins ou pulvérulents à l'abri du vent.

De plus, il sera demandé de :
- Nettoyer quotidiennement le site de tous les déchets qui auraient pu être emportés par le vent ou qui auraient pu être oubliés sur place ;
- De tenir la voie publique en état de propreté.

Lavage et entretien des engins
- Afin de minimiser les impacts causés par les hydrocarbures, le lavage des engins sera interdit sur le site.
- L'entretien des engins, telle que vidange sera également strictement interdit sur le chantier

### 3.2 - Précautions contre les accidents

L'entrepreneur doit prendre sur ses chantiers, à ses frais et sous son entière responsabilité, toutes les mesures d'ordre et de sécurité propre à prévenir les accidents, tant à l'égard de son personnel qu'à l'égard des tiers.
Il doit notamment prendre toutes les précautions pour que les travaux ne soient pas une cause de gêne ou de danger pour la circulation si celle-ci n'a pas été déviée.
L'entrepreneur veillera aux mesures à prendre en cas de dépression cyclonique ou autres phénomènes naturels.

Les textes relatifs à l'Hygiène et à la Sécurité du Travail (H.S.T.) seront scrupuleusement respectés, notamment en matière d'Equipements de Protection Individuelles.
Le port des équipements de protection individuelle tels que le casque et les chaussures de sécurité est imposé pour toute personne pénétrant dans l'enceinte du chantier
Le port de dispositifs individuels de protection contre les chutes type harnais (NF EN 361) est imposé pour toute personne travaillant en élévation. La mise en place de dispositifs de recueils est vivement conseillée lors des phases de dépose de charpente et couverture.
En fonction des tâches à effectuer, les travailleurs devront porter des équipements complémentaires tels que gants, lunettes de protection, etc.
L'entreprise est responsable du respect de ces mesures préventives et de la détermination des mesures à adopter pour mettre en œuvre les principes généraux de prévention :

- Eviter les risques.
- Evaluer les risques qui ne peuvent être évités.
- Combattre les risques à la source.
- Adapter le travail à l'homme.
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou par ce qui l'est moins.
- Planifier la sécurité.
- Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protections individuelles (casques, gants, chaussures de sécurité, harnais, etc.).
- Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

### 3.3 - Connaissance des éléments afférents à l'exécution des travaux

L'entrepreneur est réputé, avant remise de son offre :

- Avoir pris pleine connaissance de tous les documents utiles à la réalisation des travaux, ainsi que des sites, lieux et terrains d'implantation des ouvrages et de tous les éléments généraux et locaux en relation avec les travaux.
- Avoir procédé à la visite détaillée des lieux, et avoir pris parfaitement connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès et aux abords, à la topographie et à la nature des terrains, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier.
- Avoir pris connaissance des conditions relatives aux transports, aux stockages des matériaux, aux disponibilités en eau, en énergie électrique, et à tout autre élément pour lesquels les informations peuvent être raisonnablement obtenues et qui peuvent, en quelque manière, influer sur les travaux et sur les prix.
- Avoir apprécié toutes les conditions d'exécution des ouvrages et s'être parfaitement rendu compte de leur nature, de leur importance et de leur particularité.
- Avoir une parfaite connaissance du projet et plus particulièrement avoir consulté les limites de prestations des autres lots (pièces écrites, plans, etc.). Les raccordements avec ces derniers et les sujétions qui en résultent, même non explicitement décrites, font partie intégrante de la prestation.

En conséquence, l'entrepreneur ne pourra arguer de la méconnaissance des lieux et faire des réserves lors de la rédaction de sa composition forfaitaire quant à l'absence de précisions sur les accès, les approvisionnements ou autres difficultés.
De même, l'entrepreneur ne peut se prévaloir, ni pour éluder les obligations de son marché, ni pour élever aucune réclamation, des sujétions qui peuvent être occasionnées par l'exécution simultanée sur le chantier de travaux des autres corps d'état appelés à prêter leur concours à l'opération.

### 3.4 - Responsabilité pour vols, dégradations

Il est ici formellement spécifié, que chaque entrepreneur, sera entièrement responsable de ses approvisionnements et de ses ouvrages, ceci, jusqu'à la réception des travaux, dans les conditions définies aux documents administratifs généraux.

### 3.5 - Compte prorata

Les dispositions des annexes A, B, et C de la norme NFP 03-001 seront applicables pour tout ce qui concerne les modalités de fonctionnement du compte prorata.
Conformément à la NF P 03-001 (la présente norme a pour objet de mettre à la disposition des intéressés un récapitulatif des dépenses d'intérêt commun - compte prorata), des dépenses communes seront exécutées aux frais des entreprises adjudicataires et implicitement compris dans leur prix. Ces frais seront répartis entre les entreprises au compte prorata de leur marché sous le contrôle du Pilote et du Maître d'Œuvre. L'entreprise de Gros Œuvre aura la gestion du compte prorata, et devra prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité des personnes et des biens sur l'espace public.
Le détail des prestations imputés au compte prorata sont détaillés à l'annexe du CCAP.
La proposition de l'entreprise s'entend compris sa quote-part au compte prorata calculé en proportion de son montant de marché compris entre 1 et 2% de son marché.
Voir l'annexe au CCAP Annexe 02 A : Convention Prorata.

## 4 - DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

**09.000 - TRAVAUX PRÉLIMINAIRES**
L'installation de chantier se fera en accord avec le Maître d'Œuvre.

**Nota : Sont compris dans ce prix tous les frais de déplacements et d'hébergements nécessaires pour l'exécution complète des travaux.**

**09.001 - Assurance responsabilité civile professionnelle avec volet décennale**
(Inclus dans les prix) Chaque entreprise devra justifier d'une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité couvrant l'activité concerné si elle est étendue sur le Territoire et le cas échéant, incluant un volet décennal.

**09.002 - Assurance dommage obligatoire – Police de chantier**
(Assurance à la charge du Maître d'ouvrage)

**09.003 - Plans d'exécutions et récolements**
Les plans d'exécution telle que défini au paragraphe 1.6 seront à la charge de l'entreprise.

**Mode de métré : Forfait**

**09.100 - MENUISERIE BOIS**

**IMPORTANT :** Toutes les côtes des encadrements d'ouverture, entre murs finis et tous niveaux devront être relevées sur place. Tout faux équerrage ou faux aplomb devra être signalé avant fabrication pour rectification.

**Nota : Les portes devront être équipées de bas de porte afin de limiter les entrées d'air.**

**Voir les niveaux CF et PF pour l'ensemble des matériaux à installer suivant le dossier sécurité.**

**09.101 - Couche d'impression sur bâti**
L'entrepreneur doit prendre contact avec le titulaire du lot Peinture Nettoyage pour passer une couche d'impression sur les bâtis avant livraison pour scellement.
**(A la charge du lot Peinture - Nettoyage).**

**Localisation : Ensemble de la zone d'intervention**
**Repères : Voir Planche N°PG05 : Schéma de principe des menuiseries Bois & Aluminium / Détail : Meuble accueil / Coupes / Elévations A01 – 01 & 02**
**Mode de métré : Ensemble**

**09.102 - Bloc portes**
Fourniture et pose de Bloc porte en bois comprenant :

- Porte à 1 ou 2 vantaux / Porte tierce
- Finitions : Stratifié, coloris au choix du Maître d'Œuvre.
- Ouvrant âme pleine.
- Huisserie : Vitex
- Pare-flammes de degré 1/2 ou coupe-feu de 1/2 d'heure quand ceci est stipulé.
- Ferme porte quand ceci est stipulé.
- Barre anti-panique quand ceci est stipulé.
- Crémone à levier quand ceci est stipulé.
- Serrure à cylindre ou à condamnation quand ceci est stipulé
- Poignées bec de canne inox et serrure à cylindre ou a condamnation, de marque N.F.
- Quatre (4) paumelles par vantail, quincaillerie. Couvre-joints larges chanfreinés de 4 cm de large.
- Oculus quand ceci est stipulé.
- Butée pour porte en position ouverte.
- Arrêtoir quand ceci est stipulé.
- **Ventouses électromagnétiques inclus sur la BPB5**
- **Les portes intérieures devront être équipées de bas de porte afin de limiter les entrées d'air,**
- Y compris joint balai ajustable, toutes sujétions de pose et de finition

Portes DAS simple action :
**Asservissement par fourniture et pose de ventouses électromagnétiques sur chaque vantail (force de retenue supérieure à 20 DAN) avec fixation au mur. Chaque ventouse sera munie d'un bouton pour fermeture manuelle. Raccordement sur attente du chapitre Electricité. Ventouses sur portes asservies, tension 24 ou 48 volts à rupture de courant à confirmer en coordination avec le lot CFO CFA.**

**Le PV porte DAS sera à transmettre.**

| BLOCS PORTES | DIMENSIONS | CARACTÉRISTIQUES | LOCALISATIONS |
|---|---|---|---|
| **BPB1** | 100*210 | Poignée inox<br>Serrure à cylindre<br>Stratifiée toutes faces<br>1 vantail | **ESPACE PUBLICS - A**<br>Accueil<br>Sanitaires du public<br>**BUREAUX ET SALLES DE TRAVAIL – B**<br>Salle de détente,<br>Sanitaires du personnel<br>**LOCAUX TECHNIQUES - E**<br>Local techniques |
| **BPB2** | 100*210 | Poignée inox<br>Serrure à condamnation & décondamnation<br>Stratifiée toutes faces<br>1 vantail | **ESPACE PUBLICS - A**<br>Sanitaires du public |
| **BPB3** | 100*210 | **Coupe-feu ½ heure**<br>**Ferme porte**<br>Poignée inox<br>Serrure à cylindre<br>Stratifiée toutes faces<br>1 vantail | **BUREAUX ET SALLES DE TRAVAIL – B**<br>Bureau individuel / Numérisation<br>**LOCAUX DE CONVERSATIONS - D**<br>Stockage (matériel et fourniture),<br>**LOCAUX TECHNIQUES - E**<br>Local serveur |
| **BPB4** | 150*210 | **Barre anti-panique**<br>**Crémone à Levier**<br>Serrure à cylindre<br>Poignée inox<br>Stratifiée toutes faces<br>2 vantaux / Tierce | **SURFACES UTILES OUVERTES / COUVERTES – F**<br>Circulations intérieures |
| **BPB5** | 150*210 | **Coupe-feu ½ heure**<br>**Ventouses électromagnétiques**<br>**Sélecteur de fermeture**<br>**Barre anti-panique**<br>Serrure à cylindre<br>Poignée inox<br>Stratifiée toutes faces<br>2 vantaux / Tierce | **SURFACES UTILES OUVERTES / COUVERTES – F**<br>Circulations intérieures |
| **BPB6** | 150*210 | **Coupe-feu ½ heure**<br>**Ferme porte**<br>**Sélecteur de fermeture**<br>Serrure à cylindre<br>Poignée inox<br>Stratifiée toutes faces<br>2 vantaux / Tierce | **ENTREE / TRAITEMENT – C**<br>Salle de quarantaine,<br>Salle de tri<br>**LOCAUX DE CONVERSATIONS - D**<br>Magasin spécifique - Supports 3D<br>Magasin spécifique - Supports médias |
| **BPB7** | 150*210 | **Coupe-feu 1 heure**<br>**Ferme porte**<br>**Sélecteur de fermeture**<br>**Oculus diamètre 30cm**<br>Serrure à cylindre<br>Poignée inox<br>Stratifiée toutes faces<br>2 vantaux / Tierce | **LOCAUX DE CONVERSATIONS - D**<br>Magasin d'archives standard |

**Localisation : Suivant tableau**
**Repères : Voir Planche N°PG05 : Schéma de principe des menuiseries Bois & Aluminium / Détail : Meuble accueil / Coupes / Elévations A01 – 01 & 02 / Planche N°A01 : Plan de distribution / Planche N°A02 : Coupes / Elévations AA – BB – CC & DD / Planche N°A03 : Coupes / Elévations EE – FF – GG & HH**
**Mode de métré : Unité**

**09.103 - Organigramme des clés**
Plus-value pour la fourniture et pose de canons de serrure à clés passe (fournir 3 clés PASSE et 3 clés individuelles par canon). En relation avec le lot Menuiserie aluminium.

**Localisation : Ensemble de la zone d'intervention**
**Repères : Voir Planche N°PG05 : Schéma de principe des menuiseries Bois & Aluminium / Détail : Meuble accueil / Coupes / Elévations A01 – 01 & 02**
**Mode de métré : Ensemble**

**09.200 - AGENCEMENT**

**Voir les niveaux CF et PF pour l'ensemble des matériaux à installer suivant le dossier sécurité.**
**Mise en œuvre agencement avec des panneaux hydrofuges.**

**9.202 - Comptoir d'accueil**
Fourniture et pose d'un meuble comptoir pour l'accueil et la salle de lecture comprenant :
- Plateau en corian avec dosseret ou équivalent et teinte aux choix du Maître d'Œuvre,
- Plateau en stratifié ou équivalent et teinte aux choix du Maître d'Œuvre,
- La mise en œuvre de réservations dans le plan de travail pour passe câbles,
- Accessoire passe câbles,
- Un socle en retrait,
- Un fond vertical complet,
- Des parois latérales selon détail,
- Séparations intérieures selon détail et besoin structurel,
- Etagères selon détail,
- Tiroir avec coulisses anti pince doigt selon détail,
- Système de fermeture à clés,
- Dimensions suivant tableau.
- Mobilier en matériau M3 ou C-s3

Y compris tous accessoires de quincaillerie et toutes sujétions de pose et de finition.
Les meubles respecteront l'esprit des plans.

Il sera prévu tous les accessoires nécessaires pour le raccordement avec ouvrages adjacents (murs, cloisons, appareils...).
Fixation des éléments aux murs et cloisons par attaches adaptées aux supports (cloisons).

| TYPES | CARACTERISTIQUES | LOCALISATIONS |
|---|---|---|
| Comptoir d'accueil droit Corian<br>Dimensions L*P*H<br>(2200*800*800 mm)<br>+ Plateau en corian visiteur de 1700*400 mm épaisseur 40mm | Plateau en corian pour<br>Meuble bois stratifié ton bois pour guichet accueil<br>Plateau en corian avec bord arrondi pour accueil visiteur donnant sur Hall | **ESPACE PUBLICS - A**<br>Accueil |
| Comptoir d'accueil en L Stratifié,<br>Dimensions L*P*H<br>(2600*800*800/850 mm)<br>(1200*800*800/850 mm)<br>+ Plan stratifié ou équivalent | Plateau en stratifié<br>Meuble bois stratifié ton bois pour accueil lecture | **ESPACE PUBLICS - A**<br>Salle de lecture |

**Nota : Mise en œuvre de brique de terre crue sous la banque d'accueil par lot GO avec les élèves. Cette réalisation leur permettra de s'impliquer concrètement dans le chantier et de découvrir les techniques de construction en matériaux biosourcés et géosourcés, tout en contribuant à la qualité architecturale et environnementale du projet.**





**Localisation : Suivant tableau**
**Repères : Voir Planche N°PG05 : Schéma de principe des menuiseries Bois & Aluminium / Détail : Meuble accueil / Coupes / Elévations A01 – 01 & 02 / Planche N°A01 : Plan de distribution / Planche N°A02 : Coupes / Elévations AA – BB – CC & DD**
**Mode de métré : Ensemble**

**9.203 - Meuble cafétéria avec réservation évier**
Réalisation et mise en place d'un meuble droit en panneaux hydrofuge finition stratifié toute face vue teinte et motif aux choix de l'architecte dans la gamme complète du fabricant.
Plan de travail en corian avec dosseret ou équivalent avec l'ensemble des réservations des appareillages, etc.

Dimensions L*P*H : 2770*600*850 mm

Le meuble comprendra :
- Plateau en corian avec dosseret ou équivalent et teinte aux choix du Maître d'Œuvre,
- La mise en œuvre d'une réservation dans le plan de travail pour l'évier,
- Un socle en retrait,
- Un fond vertical complet,
- Des parois latérales selon détail,
- Séparations et étagères intérieures selon détail et besoin structurel,
- Portes avec charnières réglables et invisibles stratifiées toutes faces et teinte aux choix du concepteur selon détail,
- Tiroir avec coulisses anti pince doigt selon détail,
- Système de fermeture à clés,
- Poignées encastrées,
- Mobilier en matériau M3 ou C-s3

Y compris tous accessoires de quincaillerie et toutes sujétions de pose et de finition.
Les meubles respecteront l'esprit des plans.

Il sera prévu tous les accessoires nécessaires pour le raccordement avec ouvrages adjacents (murs, cloisons, appareils...).
Fixation des éléments aux murs et cloisons par attaches adaptées aux supports (cloisons).
Tous les percements, découpes, réservations..., nécessaires à la pose des robinetteries et au passage des canalisations seront à la charge de l'Entreprise.
Joints étanches au silicone neutre entre les plans de travail et les murs ou cloisons.
Y compris toutes les sujétions de pose, de mise en œuvre et de finition pour un parfait achèvement des travaux.

**Localisation : Bureaux et salles de travail – B : Salle de détente**
**Repère : Voir Planche N°PG09 : Plan de repérage des détails / Détail 01 : Salle détente : Vue en plan – Coupes / Elévation A01 / A02 / A03 & A04 / Planche N°A01 : Plan de distribution**
**Mode de métré : Ensemble**

**9.204 – Meuble en corian pour vasque**
Fourniture et pose d'un plan corian ou équivalent avec retombée de 20 cm et une remontée de 10cm, compris la réservation des vasques, qui sera fourni par le plombier.
Dimensions Sanitaires du public : 1000*600
Y compris tous accessoires de quincaillerie et toutes sujétions de pose et de finition

Il sera prévu tous les accessoires nécessaires pour le raccordement avec ouvrages adjacents (murs, cloisons, appareils...).
Fixation des éléments aux murs et cloisons par attaches adaptées aux supports (cloisons).
Tous les percements, découpes, réservations..., nécessaires à la pose des robinetteries et au passage des canalisations seront à la charge de l'Entreprise.
Joints étanches au silicone neutre entre les plans de travail et les murs ou cloisons.
Y compris toutes les sujétions de pose, de mise en œuvre et de finition pour un parfait achèvement des travaux.

**Localisation : Espace Publics – A : Sanitaires du public, Bureaux et salles de travail – B : Sanitaires du personnel**

**Repères : Voir Planche N°PG10 : Détail 02 : Sanitaires du public Vue en plan – Coupes / Elévation B01 / B02 / B03 & B04 / Détail 03 : Sanitaires du personnel : Vue en plan – Coupes / Elévation C01 & B02**
**Mode de métré : Ensemble**

**09.300 - SIGNALETIQUE**

**09.301 - Signalétique des espaces**
Fourniture et pose de panneaux signalétiques en dibond ou équivalent, de 300 * 150 mm, avec texte, logos, pictogramme, coloris au choix du Maître d'Œuvre, réalisé en autocollant avec une plastification anti-graffiti. Fixation par vis cachées par capuchon PVC sur porte ou mur adjacent dans le cas de portes vitrées. Police et motif à définir avec le Moe.

**Localisation : Ensemble des portes**
**Repère : Planche N°PG05 : Schéma de principe des menuiseries Bois & Aluminium / Détail : Meuble accueil / Coupes / Elévations A01 – 01 & 02**
**Mode de métré : Unité**

**09.302 - Signalétique Extérieure en façade**
Fourniture et la pose de panneau alucobond portant comme indication "ARCHIVES & MÉMOIRE - WALLIS & FUTUNA"
Police, motifs et positions à définir avec le Moe
Dimensions globales : 4500*800mm, Hauteur et Largeur des lettrages Suivant détails et dessin de l'architecte.
Sur Façade Est (Entrée principale/ Sous auvent) : Dimensions 4500*800mm
Sur Façade Nord (Coté rue) : Dimensions 4500*800mm
Coloris au choix du Moe.
Fixations inox non visible.
Compris accessoires de finitions.

**Localisation : En façade**
**Repère : Planche N°PG04 : Façades (4U)**
**Mode de métré : Ensemble**

**CONTRAT DE MAINTENANCE**
L'entreprise proposera dans son offre, un projet de contrat de maintenance et de surveillance annuel des équipements afin d'assurer et de maintenir la sécurité des biens et des personnes ainsi que les performances.
Les opérations de maintenance seront effectuées lors des visites d'inspection et de maintenance préventive et porteront sur l'ensemble des équipements mis en place dans le cadre de son marché. La fréquence des passages sera annuelle au minimum mais des passages complémentaires pourront être programmés.

Chaque visite fera l'objet d'un rapport détaillé à destination du maître d'ouvrage et consigné dans un carnet d'entretien. Le rapport de maintenance reprendra toutes les caractéristiques de l'installation et synthétisera pour chaque déplacement l'ensemble des dysfonctionnements constatés et actions menées lors du contrôle avec photos à l'appui.

L'offre proposé par l'entreprise concernera la maintenance préventive. La maintenance curative fera l'objet de devis séparés.

Le projet de contrat sera actualisé et devra être remis au Maître d'Œuvre et au maître d'ouvrage au moins deux mois avant la date prévisionnelle de fin des travaux.

**0.100-OPTIONS / PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE (PSE)**

**9.200- AGENCEMENT**

**Voir les niveaux CF et PF pour l'ensemble des matériaux à installer suivant le dossier sécurité.**
**Mise en œuvre agencement avec des panneaux hydrofuges.**

**09.201 - Agencement placard**
Fourniture et pose de placard toute hauteur avec portes coulissantes comprenant :
- Un socle en retrait,
- Un fond vertical complet,
- Des parois latérales,
- Séparations intérieures,
- Portes 4 vantaux avec charnières réglables et invisibles stratifiées toutes faces et teinte aux choix du concepteur,
- Etagères 4 rangées,
- Système de fermeture à clés,
- Poignées encastrées,
- Dimensions suivant tableau.
- Mobilier en matériau M3 ou C-s3

Y compris tous accessoires de quincaillerie et toutes sujétions de pose et de finition

| BLOCS PORTES | DIMENSIONS | CARACTÉRISTIQUES | LOCALISATIONS |
|---|---|---|---|
| **PL01** | Agencement placard (L*P*H) 4260*450*2500mm | Toute hauteur type placard avec portes coulissante Stratifié toutes faces Teintes aux choix du concepteur | **BUREAUX ET SALLES DE TRAVAIL – B** Chef de service, |
| **PL02** | Agencement placard (L*P*H) 1700*450*2500mm | Toute hauteur type placard avec portes coulissante Stratifié toutes faces Teintes aux choix du concepteur | **BUREAUX ET SALLES DE TRAVAIL – B** Bureaux secrétaire de direction |
| **PL03** | Agencement placard (L*P*H) 2300*450*2500mm | Toute hauteur type placard avec portes coulissante Stratifié toutes faces Teintes aux choix du concepteur | **ESPACE PUBLICS - A** Accueil |

Localisation **: Suivant tableau**
Repères **: Voir Planche N°PG05 : Schéma de principe des menuiseries Bois & Aluminium / Détail : Meuble accueil / Coupes / Elévations A01 – 01 & 02**
Mode de métré : Ensemble

— ooOOOoo—